

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

Procès verbal - Mardi le 4 septembre 2018

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA, TENUE AU 26 CHEMIN BEGLEY (CENTRE COMMUNAUTAIRE), LE 4 SEPTEMBRE 2018 À 19H07, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. ROBERT BERGERON, MAIRE.

Sont présents : PAUL CHAMBERLAIN
LYNNE LACHAPELLE
LYNN NOËL
SYLVAIN LA FRANCE
HENRI CHAMBERLAIN
CRAIG GABIE

Secrétaire d'assemblée : PIERRE VAILLANCOURT

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session.

ADOPTÉE

1.2 Rapport du maire

1.3 PÉRIODE DE QUESTIONS

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Rapport du maire
- 1.3 Période de questions
- 1.4 Ordre du jour
- 1.5 Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2018
- 1.6 Prélèvements bancaires
- 1.7 Registre des chèques
- 1.8 Liste des comptes fournisseurs
- 1.9 Dépenses du directeur général
- 1.10 ADOPTION REGLEMENT 2018-017 « Modifiant le règlement N° 2016-04 portant sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux »
- 1.11 Appui à la résolution #226-08-2018 Demande d'aide financière pour régler les problématiques de la téléphonie cellulaire sur le territoire de la municipalité de Canton de Low
- 1.12 Appui résolution #229-08-2018 Demande pour qu'Hydro-Québec soumettre un plan pour la maîtrise de la végétation dans la municipalité de Canton de Low

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Avis de motion – Abrogeant et remplaçant le règlement N° 2015-04 portant sur les Limites de vitesse
- 2.2 Offre d'emploi occasionnel – service incendie

3. TRANSPORT

- 3.1

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 5.1

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 6.1 Toponymie du Québec – Officialisation d'un Chemin
- 6.2 Entente chemin Martindale stockage des débris de fossé du chemin – clôture
- 6.3 Nomination des membres du CCU

7. LOISIRS ET CULTURE

- 7.1

8. VARIA

- 8.1

9. PÉRIODE DE QUESTIONS
10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2018-09-203
1.4

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour et de la disponibilité des documents au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ par Lynn Noël, **APPUYÉ** par Henri Chamberlain et résolu d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant les sujets suivants :

- 3.1 TRAVAUX DE VOIRIE – CHEMIN DU RANG 8
- 3.2 TRAVAUX DE VOIRIE – CHEMIN DE LA GARE AYLWIN ET CHEMIN DU RANG 8
- 3.3 APPEL D'OFFRE PAR INVITATION – PILE DE STOCK, CLÉ EN MAIN
- 3.4 TRAVAUX DE VOIRIE – CHEMIN DÉSORMEAUX
- 7.1 DON – PIQUE-NIQUE ANNUEL DE KAZABAZUA
- 7.2 DON – ASSOCIATION CULTURELLE, SOCIAL ET ÂGE D'OR ET GÉNÉRATION DE DEMAIN

ADOPTÉE

2018-09-204
1.5

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2018

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Paul Chamberlain et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2018.

ADOPTÉE

2018-09-205
1.6

ADOPTION PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle
APPUYÉ par Henri Chamberlain
Et résolu

D'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour le mois d'août 2018, totalisant les montants suivants :

Salaires nets	29 101,91 \$
Remises provinciales	9 777,09 \$
Remises fédérales	3 605,40 \$
Remises du Régime de retraite	4 150,88 \$

ADOPTÉE

2018-09-206
1.7

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle
APPUYÉ par Sylvain La France
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le registre des chèques du mois d'août 2018 totalisant un montant de 75 994,47 \$.

ADOPTÉE

2018-09-207
1.8

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS

IL EST PROPOSÉ par Paul Chamberlain
APPUYÉ par Lynne Lachapelle
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois d'août 2018 totalisant un montant de 54 709,47 \$. Incluant les redevances.

ADOPTÉE

2018-09-208
1.9

DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL (0,00 \$)

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Pierre Vaillancourt, directeur général de la Municipalité de Kazabazua, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.



Pierre Vaillancourt,
Secrétaire-trésorier et directeur général

2018-09-209
1.10

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2018-017 « MODIFIANT LE RÈGLEMENT N^o 2016-04 PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX »

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

RÈGLEMENT NO. 2018-017

RÈGLEMENT NO. 2018-017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-04 PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (RLRQ c. E-15.1.0.1), crée l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés de celle-ci;

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le Règlement no. 2016-04 portant sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux aux fins de se conformer à la Loi (ci-après désigné le « Règlement numéro 2016-04 »);

ATTENDU QUE suite à l'adoption de la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment les règles d'après mandat des employés* (L.Q. 2018, chapitre 8), la Municipalité doit modifier le Code d'éthique des employés municipaux;

ATTENDU QU'UN avis de motion a été préalablement donné, conformément à la Loi, lors de la séance ordinaire tenue le 7 août 2018 et qu'un projet de règlement a été déposé par le membre du conseil ayant donné l'avis de motion, qu'une demande de dispense de lecture a été demandée et que chacun des membres du conseil présent reconnaît avoir reçu copie du projet de règlement et déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la Loi ont été respectées

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Paul Chamberlain et résolu:

QUE le conseil municipal adopte le présent règlement numéro 2018-017 visant à modifier le Règlement 2016-04, comme suit :

PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

L'article 1 du Règlement sur le Code d'éthique des employés de la municipalité numéro 2016-04 est modifié par le suivant :

« ARTICLE 1 : TITRE

Le titre du présent règlement est : « Règlement no. 2018-017 modifiant le Règlement numéro 2016-04 portant sur le Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux.; »; »

Le Règlement sur le Code d'éthique des employés de la municipalité numéro 2016-04 est modifié par l'insertion, après l'article 5.7, du suivant :

« 5.8 Règles d'après mandat des employés

Dans les douze mois qui suivent la fin di lien d'emploi avec la municipalité, il est interdit aux personnes suivantes :

1. le directeur général et son adjoint;
2. le secrétaire-trésorier et son adjoint;
3. le trésorier et son adjoint;
4. le greffier et son adjoint;

d'occuper un poste d'administrateur ou de dirigeant d'une personne morale, un emploi ou toute autre fonction de telle sorte que lui-même ou toute autre personne tire un avantage indu de ses fonctions antérieures.

5.9 Sobriété

Il est interdit à un employé de consommer ou d'inciter quiconque à consommer une boisson alcoolisée ou une drogue illégale incluant le cannabis pendant son travail. Un employé ne peut être sous l'influence de telle boisson ou drogue incluant le cannabis pendant qu'il exécute son travail.

Toutefois, un employé qui, dans le cadre de ses fonctions, participe à un évènement tel que congrès où des boissons alcoolisées sont servies ne contrevient pas à la présente règle s'il en fait une consommation raisonnable.; »

L'article 7 du Règlement sur le Code d'éthique des employés de la municipalité numéro 2016-04 est modifié par l'insertion, après le paragraphe 1, du suivant :

« Toute plainte des citoyens au regard du présent Code doit :

1. être déposée sous pli confidentiel au directeur général, qui verra, le cas échéant, à déterminer s'il y a eu contravention au Code d'éthique et de déontologie ;
2. être complète, être écrite, motivée et accompagnée, s'il y a lieu, de tout document justificatif, et provenir de toute personne ayant connaissance d'un manquement au présent Code d'éthique et de déontologie.

A l'égard du directeur général et secrétaire-trésorier, toute plainte doit être déposée au maire de la Municipalité. Les paragraphes 1° et 2° de l'alinéa précédent s'appliquent en faisant les adaptations nécessaires.

Aucune sanction ne peut être imposée à un employé sans que ce dernier :

1. ait été informé du reproche qui lui est adressé;
2. ait eu l'occasion d'être entendu; »

ARTICLE 9 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

2018-09-210
1.11

APPUI A LA RESOLUTION #226-08-2018 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR RÉGLER LES PROBLÉMATIQUES DE LA TÉLÉPHONIE CELLULAIRE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITE DE CANTON DE LOW

IL EST PROPOSÉ par Lynn Noël
APPUYÉ par Craig Gabie
Et résolu

QUE la municipalité de Kazabazua appui la résolution portant le # 226-08-2018 adoptée par le conseil de la municipalité de Low concernant la demande d'aide financière pour régler les problématiques de la téléphonie cellulaire sur le territoire de la municipalité de Canton de Low.

ADOPTÉE

2018-09-211
1.12

APPUI RÉOLUTION #229-08-2018 DEMANDE POUR QU'HYDRO-QUÉBEC SOUMETTRE UN PLAN POUR LA MAÎTRISE DE LA VÉGÉTATION DANS LA MUNICIPALITÉ DE CANTON DE LOW

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Paul Chamberlain
Et résolu

QUE la municipalité de Kazabazua appui la résolution portant le # 229-08-2018 adoptée par le conseil de la municipalité de Low concernant une demande pour qu'Hydro-Québec soumettre un plan pour la maîtrise de la végétation dans la municipalité de Canton de Low.

ADOPTÉE

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2018-09-212
2.1

AVIS DE MOTION – ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT 2015-04 LES LIMITES DE VITESSE

Avis de motion est par la présente donné par Lynn Noël qu'un règlement portant le numéro 2018-018 « *Abrogeant et remplaçant le règlement N° 2015-04 portant sur les Limites de vitesse* », sera déposé pour adoption à une séance ultérieure.

L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

Le projet de règlement est présenté et déposé.

2018-09-213
2.2

OFFRE D'EMPLOI OCCASIONNEL – SERVICE INCENDIE

IL EST PROPOSÉ par Henri Chamberlain
APPUYÉ par Sylvain La France
Et résolu

QUE le conseil mandate le directeur général de publier auprès du service incendie de Kazabazua quiconque pourrait s'inscrire sur une liste auprès de la municipalité pour emploi occasionnel.

ADOPTÉE

3. TRANSPORT

2018-09-214
3.1

TRAVAUX DE VOIRIE – CHEMIN DU RANG 8

IL EST PROPOSÉ par Lynn Noël
APPUYÉ par Henri Chamberlain
Et résolu

QUE le conseil autorise et engage la dépense pour le remplacement du ponceau ainsi que la location d'une pelle pour les travaux de voirie sur le chemin du 8^{ième} Rang.

ADOPTÉE

2018-09-215
3.2

TRAVAUX DE VOIRIE – CHEMIN DE LA GARE AYLWIN ET CHEMIN DU RANG 8

IL EST PROPOSÉ par Lynn Noël
APPUYÉ par Henri Chamberlain
Et résolu

QUE le conseil autorise et engage la dépense pour la réfection des abords du chemin dont le ruisseau a créé des dommages aux abords du chemin de la Gare Aylwin et du chemin du 8^{ième} Rang.

ADOPTÉE

2018-09-216
3.3

APPEL D'OFFRE PAR INVITATION – PILE DE STOCK, CLÉ EN MAIN

IL EST PROPOSÉ par Henri Chamberlain
APPUYÉ par Lynn Noël
Et résolu

QUE le conseil mandate la direction générale de publier un appel d'offre pour la pile de stock hivernale pour une quantité de 3 500 tonnes d'abrasifs et de 70 tonnes de sel.

ADOPTÉE

2018-09-217
3.4

TRAVAUX DE VOIRIE – CHEMIN DÉSORMEAUX

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Henri Chamberlain
Et résolu

QUE le conseil autorise et engage la dépense pour les travaux de profilage de fossé sur le chemin Desormeaux et que les propriétaires identifiés par les matricules numéro 4190_32_3984, 4190_32_4621 et 4190_42_2387 devrons faire l'achat de chacun des ponceaux pour l'entrée de leur propriété et la municipalité se chargera de l'installation.

ADOPTÉE

4. HYGIÈNE DU MILIEU

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2018-09-218
6.1

TOPONYMIE DU QUÉBEC – OFFICIALISATION D'UN CHEMIN

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de l'emplacement du chemin à être nommée;

IL EST PROPOSÉ PAR Henri Chamberlain, **APPUYÉ** par Lynn Noël et résolu que le conseil autorise le nom du chemin sous le nom de « Edward » et mandate la direction générale de procéder à l'officialisation de ce nom auprès de la Toponymie du Québec.

ADOPTÉE

2018-09-219
6.2

ENTENTE CHEMIN MARTINDALE STOCKAGE POUR LES DÉBRIS DE FOSSÉ DU CHEMIN – CLÔTURE

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Craig Gabie
Et résolu

QU'une entente pour le stockage des débris de fossé du chemin fut conclue avec le propriétaire identifier par le matricule № 4885_23_0352.00_0000 dont les travaux ont été exécutés, l'entente étant de clôturer en bordure du chemin pour une longueur de ±1 5003 pieds l'entente étant que la municipalité débourse les frais d'achat pour la clôture au coût total approximatif de 2 300 \$ et le propriétaire en fait l'installation aux frais du propriétaire.

ADOPTÉE

2018-09-220
6.3

NOMINATION DES MEMBRES DU CCU

IL EST PROPOSÉ par Lynn Noël
APPUYÉ par Paul Chamberlain
Et résolu

QUE le conseil nomme Linda Paquette à titre de membre du CCU.

ADOPTÉE

7. LOISIRS ET CULTURE

2018-09-221
7.1

DON – PIQUE-NIQUE ANNUEL DE KAZABAZUA

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle
APPUYÉ par Sylvain La France
Et résolu

2018-10-226
Modification

QUE le conseil autorise un don de 480 \$ à L'Église St-Stephen et activités de tire chevaux pour aider à défrayer les coûts qui aura lieu le 22 septembre 2018 au centre communautaire de Kazabazua.

ADOPTÉE

2018-09-222
7.2

DON – ASSOCIATION CULTURELLE, SOCIAL ET ÂGE D'OR ET ASSOCIATION VILLAGE DES AINÉS DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle
APPUYÉ par Sylvain La France
Et résolu

QUE le conseil autorise un don de 200 \$ à l'association culturelle, social et âge d'or et un montant de 200 \$ à l'association Village des Aînés de la Vallée de la Gatineau pour les activités qui aura lieu les 6, 7, 13 et 14 octobre 2018 à la Ferme de la Vallée des Canneberges.

8. VARIA

9. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

2018-09-223
10.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Lynn Noël
APPUYÉ par Sylvain La France
Et résolu

QUE l'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée à 20h04.

ADOPTÉE

Président

Secrétaire



Robert Bergeron,
Maire

Pierre Vaillancourt, DMA
Directeur général / Secrétaire-Trésorier

« Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».